



KINGDOM OF BELGIUM

KINGDOM OF BELGIUM

Intervention of H.E. Ambassador Philippe Kridelka,
Permanent Representative of Belgium to the United Nations

Emergency Special Session - UNGA

New York, 12/12/2023

Monsieur le Président,

Le second Secrétaire général de cette organisation, M. Dag Hammarskjöld a un jour affirmé que l'Organisation des Nations Unies « *n'avait pas été créée pour nous amener au paradis mais bien pour nous éviter de tomber en enfer* ». C'est malheureusement ce que la population de Gaza attend de nous depuis un certain temps.

Monsieur le Président,

C'est dans le respect de l'esprit insufflé par le Secrétaire général lors qu'il a invoqué **l'article 99** de la Charte des Nations Unies que la Belgique a voté aujourd'hui en faveur du projet de résolution qui nous a été présenté.

Si vous me le permettez, je me concentrerai sur les 3 points suivants :

1. Ce vote en faveur de la **protection des civils** et du droit international, en ce compris le **droit international humanitaire** doit, en effet, être vu comme un appel ferme à contrer le risque d'implosion de l'espace humanitaire à Gaza.
C'est à cette fin que la Belgique se joint à la majorité des membres de cette organisation qui soutient l'instauration

Check against delivery

immédiate d'un **cessez-le-feu humanitaire durable** pouvant, à terme, mener à la fin des hostilités.

La Belgique se joint également à ceux, encore plus nombreux, qui demandent tant la libération immédiate et sans condition de tous les **otages**, que l'accès humanitaire immédiat et sans entrave à Gaza.

Le travail des **agences onusiennes** sur place doit, par ailleurs, être facilité et les infrastructures vitales restaurées. Nous plaidons pour l'ouverture continue du point de passage de Kerem Shalom afin de faciliter et d'accélérer le ravitaillement vital. Il doit, enfin, être mis fin à toute entrave délibérée de l'acheminement de l'aide aux civils.

2. Ces considérations humanitaires ne doivent toutefois pas être interprétées comme un appel à la fin de la lutte contre le **Hamas** et d'autres groupes terroristes.

La solution ne viendra pas des extrémistes et autres « ennemis de la paix ». Les actions de ceux-ci augmentent le **risque de débordement du conflit**, en Cisjordanie et dans la région. Il doit y être mis fin.

La Belgique soutient, à ce titre, la **reddition des comptes** et appuie l'adoption de **mesures coercitives** à l'égard des terroristes - comme celles adoptées ce vendredi 8 décembre par l'Union européenne contre des cadres du Hamas - mais également à l'égard d'extrémistes violents.

La Belgique a soutenu l'**amendement américain** dans cette optique, en espérant que son adoption nous permette de franchir une étape importante ici à New York.

C'est également pour cela et dans un souci de cohérence avec la **résolution 2712** du Conseil de sécurité, que nous avons soutenu l'amendement autrichien. Cette résolution doit, à l'instar des autres résolutions du Conseil, comme la **résolution 2334**, être mise en œuvre dans les meilleurs délais par toutes les parties prenantes.

3. Chers collègues, il nous revient désormais de contribuer collectivement à la création d'un environnement propice à la recherche d'une **solution négociée à la question palestinienne**. Un environnement permettant de dégager un horizon politique qui d'aboutira à une solution à deux États. La Belgique soutiendra les acteurs constructifs dont l'action nous rapprochera de cet objectif.

La Belgique appuie, à cette fin, l'organisation, en temps voulu, d'une conférence internationale pour la paix. C'est également tout le sens de l'« Effort pour la Journée de la paix » (« **Peace Day Effort** ») porté par l'UE, l'Arabie Saoudite et la Ligue des états arabes.

Chers collègues, nous devons agir collectivement :

- sur le court terme, en donnant forme à un **cessez-le-feu humanitaire** ;
- sur le moyen terme, en mettant fin aux agissement des **terroristes** et des **extrémistes violents** ;
- et sur le long terme, en travaillant à une **solution durable** de ce conflit, qui garantisse à Israël la possibilité de vivre en paix et en sécurité, et qui réalise le droit à l'auto-détermination du peuple palestinien.

Je vous remercie.

Contexte

Lors du [vote](#) du 12/12/2023 sur le projet de résolution « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires » ([A/ES-10/L.27](#)) :

- La Belgique a voté en faveur dudit projet, adopté avec 153 voix favorables (pour 10 « non » et 23 abstentions)
- La Belgique a voté en faveur de l'amendement [A/ES-10/L.28](#) qui n'a pas été adopté (89 « oui » ; 61 « non » ; 20 abstentions)
- La Belgique a voté en faveur de l'amendement [A/ES-10/L.29](#) qui n'a pas été adopté (84 « oui » ; 62 « non » ; 25 abstentions)